

LIVRE BLANC DU TRAVAIL SOCIAL : FO VOTE CONTRE

Le 06 septembre 2023, lors du Haut Conseil en Travail Social, a eu lieu la présentation du “ **Livre blanc du travail social** ”, en l’absence de représentant des pouvoirs publics. En plus de ce désintérêt, vient d’être annoncé que la remise du rapport à la Ministre des Solidarité et des Familles, Aurore BERGER, est repoussée, sans date.

Ainsi, contrairement à ce qu’invoque ce document, à savoir « Il y a urgence à impulser un nouvel élan collectif par le véhicule d’un engagement des pouvoirs publics et des acteurs locaux pour donner une valeur aux métiers du travail social et de l’intervention sociale qui incarnent une mission essentielle, socle de notre modèle de solidarité. », pour le gouvernement, cela ne semble pas être le cas.

Ce document fait des constats que nous pourrions en partie partager : « le management par les chiffres est une source principale de perte de sens », « la bureaucratisation du travail social, l’emprise croissante des normes, des procédures et des dispositifs, modifient l’activité quotidienne des professionnelles, au détriment de leur cœur de métier qu’est l’accompagnement. »

Il propose, dans pas moins de 83 pages, de rétablir les conditions d’une autonomie professionnelle, des organisations réflexives pour prendre soin de la parole des travailleurs sociaux, et de développer les ressources et les démarches éthiques. Mais aussi d’aider au pouvoir d’agir, de sortir de certaines impasses de l’aide individuelle, d’amplifier l’évolution des postures professionnelles, de construire de nouveaux référentiels et une nouvelle architecture des 13 diplômes d’État, tout en voulant créer un doctorat « travail social ». De même, il préconise de sortir le social de l’impasse du genre, de penser et reconnaître la place du « care » (soin), de développer les formations au service des mobilités et la co-formation (travailleur social/personne accompagnée), de favoriser les transitions numériques, mais aussi la transition inclusive et le travail social vert.

Tous ces points dénotent la volonté de coller aux politiques publiques.

Ainsi, sans exigence aucune de moyens à la hauteur des besoins, il est proposé de sortir « d’une vision à l’acte du travail social » en considérant « le temps humain comme un inconditionnel de chaque accompagnement pour sortir d’une vision à l’acte du travail social, le temps nécessaire étant évalué au regard des personnes accompagnées ». Cela ne fait qu’enfoncer une porte ouverte. Et que dire de la proposition « d’engager une concertation sur le sujet des ratios d’encadrement », mais qui sera « précédée d’une mission spécifique afin de documenter le sujet ». Au final, sur ce point, qui vivra verra. Et, à FO Action Sociale, nous faisons le constat que « l’incontournable problématique des conditions de travail » est banalisée.

Nous avons été amenés à décider de voter CONTRE, pour deux raisons essentielles.

Ce rapport considère que « l’exigence et les contraintes inhérentes des concours et nombre de places à pourvoir en fonction publique territoriale » sont des obstacles « administratifs et financiers aux mobilités professionnelles », qu’il faut lever, en vue de la soi-disant « harmonisation de la reprise d’ancienneté entre le secteur public (3 fonctions publiques) et le secteur privé. »

A FO action Sociale, nous contestons cette analyse qui propose d’en finir avec le statut des 3 versants de la fonction publique.

De plus, il n’est pas acceptable que pour régler la question salariale, urgente et indispensable, dans un secteur majoritairement féminin comme le nôtre, ce rapport préconise, il est vrai, « une revalorisation plus forte des salaires », mais pour la BASS, sous couvert d’« un cadre unifié par le haut », « acte fort de reconnaissance de la nation », il préconise la refonte des conventions collectives existantes dans une convention collective nationale unique étendue (CCNUE) ».

Paris, le 13 septembre 2023